



Direction de la Population  
Service Secrétariat Général  
N/Réf. : CR23D14128

Chanteloup, le 23 septembre 2014

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 17 septembre à 20h30, le Conseil municipal de Chanteloup-Les-Vignes, légalement convoqué le 11 septembre, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine ARENOU.

**Etaient présents**: M. GAILLARD, Mme ABLOUH, M. LONGEAULT, Mme VIMEUX, M. BONNEAU, Mme FIGUIERE, M. BOUCHELLA, Mme KHARJA-TEHHOUNE, Maires – Adjointes,

M. DUBOIS, Mme ROSSI, M. CAMARA, Mme BELHADJ-ADDA, M. NOURINE, Mme DUFFAUT, Mme BOURGEOIS, M. GOURVENEC, Mme LITI, M. BRENOT, Mme DABRICOT, Mme CHAU, M. NGUYÈN, Mme CREPPY, M. BAUFFE, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : M. GUILLARD (Procuration à M. Bouchella)  
Mme FRATKIN-LARGE (Procuration à Mme Desnoyers)

**Absents** : M. LIAOUI, M. ABDELBAHRI, Mme BIZET.

1. Suite à la démission de Madame Josy DABRICOT, Madame le Maire procède à l'installation de Madame Lydie CREPPY.

2. Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le Conseil peut valablement délibérer et donne lecture de l'ordre du jour.

3. M. LONGEAULT est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

4. Approuve, à la majorité (3 contre, 1 abstention), le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2014.

5. Prend connaissance des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

6. Décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

CREATION DE POSTE	DATE DE CREATION
Un ingénieur territorial Temps complet	1 <sup>er</sup> août 2014

7. Fixe, à la majorité (3 Abstentions), la rémunération des intervenants T.A.P.E. à :

- 24 € bruts de l'heure pour les enseignants
- 19,50 € bruts de l'heure pour les vacataires,
- Les agents de la ville seront rémunérés sur leur indice personnel de rémunération

**Monsieur BOUCHELLA prend place au sein du conseil et la procuration de Monsieur GUILLARD est notifiée.**

8. Fixe, à l'unanimité, l'indemnité allouée aux régisseurs d'avance et de recettes.

9. Fixe, à la majorité (3 Abstentions), la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,4%.

10. Autorise, à la majorité (3 Abstentions), Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au protocole d'accord en vue de la réalisation d'une opération mixte logements et moyenne surface commerciale sur les terrains dit Collinet à Chanteloup-les-Vignes ;

11. Décide, à la majorité (3 Abstentions), la vente, au profit de la société GOTHAM, des parcelles référencées au cadastre sous la section AI n° 1, 3, 4 au prix de 248 056 € HT et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette cession. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

12. Autorise, à la majorité (3 Abstentions), la cession à l'Euro symbolique au profit de l'OPIEVOY des parcelles référencées au cadastre sous la section AL n° 419 (1576 m<sup>2</sup>), 422 (5 m<sup>2</sup>), 427 (106 m<sup>2</sup>), 423 (148 m<sup>2</sup>), aujourd'hui désaffectées et déclassées (les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur – OPIEVOY), l'acquisition à l'Euro symbolique des emprises foncières à prélever sur l'ancienne parcelle cadastrée section AL n° 335, d'une superficie totale de 31 759 m<sup>2</sup>, actuellement propriété du bailleur social OPIEVOY (les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune) et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à intervenir.

13. Autorise, à la majorité (3 Abstentions), Madame Le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (DAAERP), en vue de permettre la délocalisation de deux salles de cours de maternelle dans les locaux de la salle des fêtes Paul Gauguin et du centre de loisirs ALSH Jacques Prévert et à déposer un dossier de demande de déclaration préalable, en vue de permettre la circulation sécurisée des élèves de maternelle vers la cour de récréation du centre de loisirs ALSH Jacques Prévert.

14. Décide, à l'unanimité, la réalisation des travaux de la 1ère phase de mise en séparatif de l'assainissement du centre ville sur le domaine public et sur le domaine privé, sollicite la subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil General des Yvelines et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention et les conventions nécessaires avec les propriétaires concernés.

15. Approuve, à l'unanimité, le programme de travaux concernant l'enfouissement des réseaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de rue Andrésy entre l'avenue de Poissy et la rue de la Vieille, prend acte qu'une participation de la ville est nécessaire pour la réalisation de l'opération et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention relative des réseaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de rue Andrésy entre l'avenue de Poissy et la rue de la Vieille avec le SIERTECC et Orange.

16. Adopte, à l'unanimité, les projets soumis à la Dotation de Développement Urbain et leur plan de financement, sollicite la Dotation de Développement Urbain d'un montant de 554 423€ et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces actions.

17. Décide, à l'unanimité, de modifier les commissions municipales permanentes et de désigner les membres de chacune d'elles comme suit :

#### **COMMISSION « COMMUNICATION »**

Présidente : Mme Catherine ARENOU

Vice-Président : Jérôme BONNEAU

Titulaires : Lydie CREPPY, Yassine BOUCHELLA, Karim NOURINE, François LONGEAULT, Françoise ROSSI, Youssef ABDELBAHRI,

Suppléants : Jamila LITI, Marwa ABLOUH, Jean-luc BRENOT, Niaye CAMARA, Pascale DESNOYERS.

#### **COMMISSION « URBANISME »**

Présidente : Mme Catherine ARENOU

Vice-Président : Jérôme BONNEAU

Titulaires : Latifa KHARJA-TEHHOUNE, Yassine BOUCHELLA, Françoise ROSSI, Didier GUILLARD, Yves DUBOIS, Jean-Yves GOURVENEK, Catherine DUFFAUT, Eric BAUFFE,

Suppléants : Lydie CREPPY, Elisabeth CHAU, Youssef ABDELBAHRI.

#### **COMMISSION « EDUCATION »**

Présidente : Mme Catherine ARENOU

Vice-Président : Rolande FIGUIERE

Titulaires : Catherine DUFFAUT, Isabelle BOURGEOIS, Lydie CREPPY, Latifia KHARJA-TEHHOUNE, Halima BELHADJ-ADDA, Catherine FRATKIN-LARGE,

Suppléants : Elisabeth BIZET

18. Désigne à l'unanimité, comme suit les membres du Conseil Municipal au sein du COMITE EXECUTIF DE LA CAISSE DES ECOLES

<b>PRESIDENT</b> Mme ARENOU Catherine
<b>VICE-PRESIDENT</b> Mme FIGUIERE Rolande
Lydie CREPPY
Mme BOURGEOIS Isabelle
M. NOURINE Karim
M. CAMARA Niaye
M. NGUYEN QUANG TOAN Jean-Louis
Catherine FRATKIN-LARGE

19. Désigne, à l'unanimité, comme suit les membres du Conseil Municipal au sein du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (SIDECOM)**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lydie CREPPY	Jérôme BONNEAU
M. CAMARA Niaye	M. ABDELBAHRI Youssef

20. Approuve, à la majorité (3 Abstentions), le règlement intérieur du conseil municipal.

21. Approuve, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SIERTECC.

22. Prend acte du rapport retraçant l'activité de l'exercice 2013 du SIVaTRU.

23. Prend acte du rapport retraçant l'activité de l'exercice 2013 du SIDECOM.


24. Approuve, à la majorité (3 Abstentions), l'avenant n°2 qui réduit le coût des travaux de 300 059.06 € HT et les honoraires de MOD 15 853,00 € HT et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant tel qu'il est établi.

25. Approuve, à la majorité (3 Abstentions), le protocole transactionnel à intervenir avec l'entreprise TPM qui fixe à 50 000 € HT le montant pris en charge par la ville au titre de ce marché et autorise le représentant de l'EPAMSA à signer ce protocole et à verser la somme correspondante.

26. Approuve, à la majorité (3 Abstentions), l'avenant n°4 à la convention de mandat pour l'opération Parc Urbain "Jardin des Mais" et Abords de la Gare et parvis de la gare" pour un montant de 64 238 € HT avec les honoraires de MOD et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant tel qu'il est établi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Pour le Maire et par délégation,  
Premier Maire-Adjoint,



Pierre GAILLARD